

GUIDE DÉPARTEMENTAL DU TRANSPORT SCOLAIRE ADAPTÉ



À destination

des élèves, des étudiants
et de leur famille



Morbihan



« Pour me rendre sereinement dans mon établissement scolaire, j'ai besoin que mon transport adapté soit bien préparé par tous les adultes qui m'entourent. »



« J'ai besoin que le transporteur, auquel mon ou mes parents ont confié ma responsabilité soit bien formé et attentif aux particularités de ma situation. »



« Le trajet entre mon domicile et mon établissement est organisé pour m'aider à poursuivre ma scolarité dans de bonnes conditions.

Il a été spécialement organisé pour moi et des élèves désignés à partager le même trajet. Il ne peut bénéficier à personne d'autre, et ne peut changer de destination. »

AVANT LE DÉPART



CONTACTER LE TRANSPORTEUR

Il est essentiel que ma famille contacte le transporteur et convienne avec lui de l'heure et du point de prise en charge avant la rentrée.



DÉFINIR DES HORAIRES

Mes horaires de prise en charge pour l'aller et le retour sont définis pour toute l'année et si besoin, ils peuvent être modifiés après accord du Département.



ÊTRE PRÊT !

- Pour que mon trajet se passe bien, il est nécessaire que mon entourage soit vigilant afin que je sois prêt à partir avant l'arrivée du véhicule de transport.
- Si je suis en retard, le transporteur ne pourra pas m'attendre plus de 5 minutes, car cela peut mettre en retard les autres élèves qui voyagent sur le même circuit.
- Si nécessaire, et pour gagner du temps lorsque je prends le même circuit que d'autres élèves, il est possible de fixer un point de rassemblement à proximité de mon domicile (abribus, bord de la route...).

DÉPART

POUR UN TRANSPORT EN TOUTE SÉCURITÉ

Je reste assis calmement à ma place et j'attends que le véhicule me dépose à mon point d'arrivée.

Par mon attitude et mes paroles, je respecte les adultes et les autres élèves transportés.



Je sais que **si mon comportement perturbe** notre sécurité, les adultes interviendront, et cela peut conduire à une suspension temporaire ou définitive de mon transport.



EN CAS D'IMPRÉVUS



DU CÔTÉ DU TRANSPORTEUR

Si le transporteur a du retard, ma famille cherchera à régler le problème directement, puis s'adressera si nécessaire au Département pour qu'une solution soit trouvée.



DU CÔTÉ DE LA FAMILLE

En cas d'imprévu (maladie) ou de soins, ma famille préviendra le transporteur dès que possible pour lui éviter un déplacement inutile.

CONTACT

Direction-Autonomie-TSH@morbihan.fr

Tél. 02 97 54 74 88

PLUS D'INFOS

[www.morbihan.fr/les-services/
deplacements/transports-scolaires/
transport-scolaire-handicape/](http://www.morbihan.fr/les-services/deplacements/transports-scolaires/transport-scolaire-handicape/)

Le règlement départemental y est téléchargeable.



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

www.morbihan.fr